

RÈGLEMENT DU DÉFI DU MONT-DOL 2024

(v1 du 08/01/2024)

ORGANISATEURS : association : Courir à Dol

ART 1 : PARCOURS :

Principalement sur route, il est demandé à chacun de ne pas s'écarter du parcours balisé. Cette manifestation est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement responsable et de ne pas jeter de détritrus en dehors des zones de ravitaillement.

2 distances, un parcours de 5.5 km et 10.5 km pour les catégories de cadet à master.

ART 2 : ASSURANCE :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrent(e)s.

Elle a souscrit une assurance auprès de la compagnie "AXA"

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participant(e)s de s'assurer personnellement.

ART 3 : INSCRIPTION et TARIF :

Par le site NEXTRUN : jusqu'au samedi 18 mai 2024, 18h00.

Tarif : 10.5 km = 10 €, 5.5 km = 6 €.

la majorité des bénéfices sera versée à l'association "Fightforlife35 Tous pour Bastien" qui aide le petit Bastien atteint de la dystrophie musculaire de Duchenne, une forme de myopathie.

ART 4 : CATÉGORIE D'ÂGE AUTORISÉES À COURIR LES 2 ÉPREUVES

Pour le 5.5 km et 10.5 km : Cadets 2007-2008 / Juniors 2005-2006 / Espoirs 2002-2004 / Seniors 1990-2001 / Masters 1989 et avant

ART 5 : TYPES DE LICENCES FFA AUTORISÉES À COURIR :

Licence Athlé Compétition / Licence Athlé Running / Licence Athlé Entreprise

ART 6 : CERTIFICAT MÉDICAL :

Le certificat médical doit obligatoirement être déposé lors de votre inscription sur le site NEXTRUN . Le certificat doit être valide pour le jour de la compétition (contrôle effectué par NEXTRUN)

ART 7 : DISTRIBUTION DES DOSSARDS :

Distribution des dossards au stade de football Rue Pierre de Coubertin Dol de Bretagne de 8h00 à 9h15.

ART 8: DÉPART / ARRIVÉE :

Départ pour le 5.5 km et 10.5 km : au stade de football Rue Pierre de Coubertin Dol de Bretagne

Arrivée pour les 2 épreuves : au sommet du Mont Dol

ART 9 : HORAIRES :

Départ à 9h30 pour le 10.5km
et Départ à 9h35 pour le 5.5km

ART 10 : RAVITAILLEMENT :

1 ravitaillement sur le parcours au 6ème km et 1 à l'arrivée

ART 11 : SECURITE :

Chaque concurrent doit se conformer au code de la route et aux indications des signaleurs. Le service de secours est assuré par une association de secourisme.

ART 12 : RÉCOMPENSES :

- Pour le 10.5 km : Prix aux 3 premiers scratch (H + F)
Récompenses 1er (H&F) cadet, junior, espoir, Sénior, masters (40/49 ans, 50/59 ans, 60/69 ans, 70 et plus).
- Pour le 5.5km, Récompenses aux 3 premiers H+F (toutes catégories confondues).
- Récompenses au meilleur grimpeur (H/F) les 2 courses confondues.

ART 13 : RÉSULTATS COMPLETS :

Sur www.nextrun.fr

Les personnes ne souhaitant pas apparaître dans les classements devront le signaler au chronométrateur à l'arrivée.

ART 14 : DROIT A L'IMAGE :

Chaque concurrent autorise expressément les organisateurs et/ou ses partenaires, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation au Défi du Mont-Dol sur lesquelles il pourrait apparaître.

Elles peuvent être utilisées sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

ART 15 : ANNULATION DE LA COURSE :

En cas de force majeure ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

ART 16 : PROTOCOLE SANITAIRE :

Ce règlement peut être susceptible de devoir subir des modifications de dernière minute en fonction des contraintes sanitaires imposées au moment de la manifestation.

ART 17 : ACCEPTATION DU REGLEMENT :

Tout coureur inscrit reconnaît avoir connaissance du règlement et l'accepte de fait.